

APPEL À CANDIDATURES



CHI FOUMI

4 communes finistériennes recrutent des équipes de maîtrise d'oeuvre pour accompagner la transformation de leurs cours d'école

réponses attendues pour le 24 juillet 2023

la démarche

Lieu de vie et d'apprentissage au quotidien, la cour d'école mérite qu'on lui porte une attention particulière. Support d'imaginaire et de pédagogie, espace partagé, espace sportif et ludique, jardin ou terrain d'aventure, elle doit offrir des situations favorables au bien-être et au développement de l'enfant.

Dans le cadre de l'accompagnement permanent des collectivités finistériennes à la transformation de leurs espaces, face à des sollicitations de plus en plus nombreuses sur la question des cours d'école, et faisant le constat de l'inadéquation des modalités classiques de marché public de maîtrise d'œuvre sur ces micro-sujets complexes à l'économie limitée, le CAUE 29 a décidé d'initier une consultation de maîtrise d'œuvre groupée et expérimentale pour faire émerger des exemples locaux de cours d'école réjouissantes.

Abordée sous l'angle des usages, du confort d'été, de la désimperméabilisation, de la végétalisation, de la biodiversité, la nécessité de la transformation des cours d'école est de plus en plus partagée. Ici et là, les espaces de cours évoluent. Mais les exemples les plus médiatisés de ces évolutions sont majoritairement urbains, et ne correspondent pas aux capacités financières et/ ou aux ressources de la majeure partie de nos demandeurs. Ce programme CHIFOUMI a pour ambition de tester la réalisation de projets sur-mesure et abordables, économes et durables, pensés avec les usager.es et conçus avec les gestionnaires, présentant des modalités et des solutions adaptés aux communes rurales et petites villes finistériennes.

Les communes de Guiler-sur-Goyen, Le Guilvinec, Pont-l'Abbé et Porspoder, qui avaient sollicité l'accompagnement du CAUE 29 sur le sujet, ont décidé de s'engager dans cette première édition avec cinq cours d'écoles publiques aux situations et profils variés.



©CAUE 29

les objectifs

Au delà du clin d'œil amusé à l'intemporel jeu du pierre-feuille-ciseaux qui anime les cours d'école du monde entier, CHIFOUMI symbolise ici une série d'ambitions et d'objectifs pour la transformation des cours qui font l'objet de cet appel à candidatures.

la pierre

Comme celle que l'on utilise pour créer un banc, une limite, une marche.

Utiliser des **matériaux naturels et bruts** permet de lutter contre l'obsolescence, de faciliter la réparation et d'anticiper le recyclage ou le réemploi de l'aménagement. Les **ressources locales, de première ou seconde main**, et l'optimisation des matériaux en place, sont à privilégier.



Comme celle que l'on lance sur la marelle, celle que l'on gratte sur le sol pour faire un dessin, celle que l'on escalade, tantôt montagne ou île déserte.

Favoriser les aménagements sobres, **supports d'imaginaires**, non directifs, hybrides et polyvalents, réversibles, en faisant confiance à la capacité de création, d'appropriation et d'inclusion des enfants, rend possible une **multiplicité d'usages** dans le temps et l'espace.

la feuille

Comme celle qui marque les saisons en changeant de couleur, celle qui se fait grignoter par la chenille et fait de l'ombre aux beaux jours.

La cour d'école doit **accueillir la biodiversité végétale et animale**, pour participer à la restauration des continuités écologiques en éveillant les élèves au vivant et à leur environnement.

Comme celle qui, inlassablement, tombe à l'automne, au grand dam du balayeur.

Il est primordial de **prendre en compte et de faire évoluer l'entretien des cours d'école**. Il ne s'agit plus de «faire propre» mais d'accompagner un espace dans son évolution naturelle, en hiérarchisant les espaces et les interventions.



les ciseaux

Comme ceux qui coupent, découpent, tranchent pour donner forme.

Les grandes nappes de bitume qui recouvrent aujourd'hui les cours d'école peuvent être découpées pour retrouver un **sol naturel et perméable**, préalable indispensable à l'accueil de la biodiversité, et **gérer au mieux l'eau** sur la parcelle.

Comme ceux du tailleur qui crée à la demande et sur-mesure.

Comment sortir du recours systématique et onéreux au catalogue qui a tendance à banaliser les espaces ? La cour d'école peut être un support de création, d'expérimentation, et se doter d'une **identité singulière**, mettant en valeur les spécificités du cadre bâti et paysager, soulignant les usages particuliers, dans le respect de la sécurité et des besoins de toutes les parties prenantes.





© CAUE 29

les règles du jeu



50000 €
études et travaux compris



répartition libre
enveloppe travaux/rémunération



en régie
au maximum



une année
oct. 2023 > oct. 2024



pédagogie
le projet comme support



exemplarité
sur-mesure dans les clous

La première règle du jeu est celle du budget, cadré dans une enveloppe globale de 50 000 euros. Il ne s'agit pas de dire que 50 000 euros est le budget idéal pour un réaménagement de cour d'école, mais plutôt de se demander «**que peut-on faire dans une cour d'école avec 50 000 euros ?**». Le programme CHIFOUMI a pour ambition de faire émerger un **panel de projets démonstrateurs** de ce qu'il est possible de faire avec un budget contraint dans différentes situations (diversité de ratios au m², intervention sur tout ou partie de la cour avec des transformations plus ou moins importantes, équilibre entre végétalisation et mise en place de supports d'usages...).

La maîtrise d'œuvre doit envisager l'intégralité de la démarche dans le budget donné : diagnostic partagé, conception, accompagnement à la réalisation et/ou réalisation, inauguration et transmission, en impliquant la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'usage tout au long du projet. La répartition du budget entre enveloppe travaux et rémunération est laissée à son initiative. En effet, le calcul «classique» des honoraires de maîtrise d'œuvre en pourcentage du montant des travaux atteint ses limites quand il s'agit de développer un projet de transformation de cour d'école à la fois très demandeur en temps (compréhension fine de l'existant, association des usagers, économie de ressources...) et peu coûteux.

Une autre règle du jeu est celle du **faire ensemble**, et du «**faire maison**». Les travaux seront réalisés au maximum en régie, de façon à **valoriser les savoir-faire et les ressources locales**, et à inclure dès la conception/réalisation les futurs gestionnaires. En fonction de leurs compétences, les équipes de maîtrise d'œuvre pourront aussi prendre une part active aux travaux envisagés et/ou animer des chantiers participatifs. L'implication de la maîtrise d'usage, et notamment celle des élèves, sera aussi imaginée comme un vecteur pédagogique. Le projet est l'**occasion pour toutes et tous d'apprendre et de comprendre** à travers une entrée singulière et pluri-disciplinaire, tout en apaisant les tensions potentielles.

L'ensemble du projet, jusqu'à la réalisation des travaux, s'inscrit dans un calendrier cadré d'octobre à octobre. Il s'agit d'une **temporalité à l'échelle de l'élève** lui permettant de vivre le processus dans son intégralité.

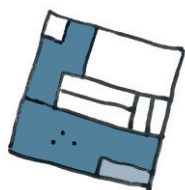
La dernière règle du jeu est celle de la recherche d'exemplarité. Il est attendu que le projet fasse la **part belle au sur-mesure**, dans une optique de sobriété et d'adaptation au site, tout en répondant aux différentes réglementations en vigueur. Un bureau de contrôle partenaire validera les installations.

les 4 communes



les effectifs des agents des services techniques bâtiments, moins susceptibles d'être impliqués dans la réalisation des projets, ne sont pas indiqués ici

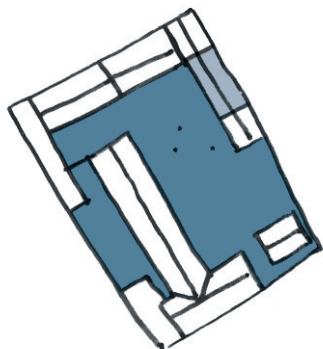
les 5 cours d'école



école primaire de Guiler/Goyen p.10

7, place de l'école, 29710 Guiler-sur-Goyen

Cette petite cour d'école rurale est structurée par un jeu de murets en pierre qui séparent le plateau sportif d'un espace plus protégé où, jadis, l'ancienne structure de jeu et un bel eucalyptus trônaient. Depuis, l'impression de vide demeure. *Une première étude exploratoire a été réalisée par le CAUE du Finistère en 2021 - à remettre en question.*



école primaire Jean Le Brun p.14

62, Rue du Château, 29730 Le Guilvinec

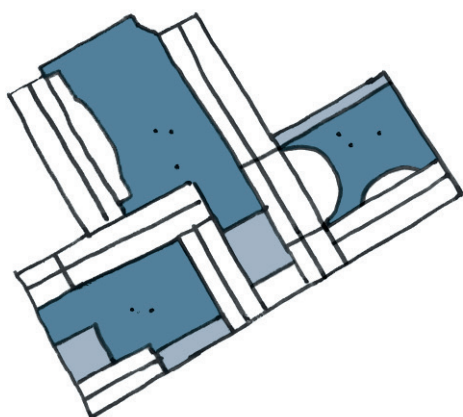
Cette cour très minérale souffre de surchauffe estivale, ses deux platanes peinant à concurrencer les grandes surfaces bitumées. La division immatérielle et changeante de la cour entre maternelles et élémentaires est peu claire pour les petits et les grands.



école primaire Le Spernoc p.18

20, Rue du Spernoc, 29840 Porspoder

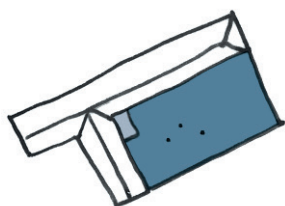
Ces deux cours présentent déjà de larges espaces enherbés autour de plateaux sportifs. L'accès à une partie de l'espace végétalisé est restreint, pour des raisons de surveillance difficile. Quelques rochers en granit, un petit arbre fruitier et une structure de jeu peinent à étancher la soif de grimper des élèves.



école élémentaire Jules Ferry p.22

3, Place des Carmes, 29120 Pont-l'Abbé

Ces trois cours accueillent les élèves par niveaux et de multiples activités périscolaires. Si les espaces sont généreux, le bitume domine, ici et là habillé de pelouse synthétique, et offre peu de possibilités d'usages. Le foot en est une mais les limites sont floues et l'activité débordante.



école maternelle Gerarthur p.26

Rue du Penquer, 29120 Pont-l'Abbé

Cette petite cour rectangulaire entièrement bitumée présente une structure de jeu en fin de vie et des revêtements de sols dégradés par endroits. À proximité directe, un petit espace clos enherbé accueille quelques bacs potagers peu utilisés.

pour 4 équipes de maîtrise d'œuvre (une même équipe pour les deux cours de Pont-l'Abbé)



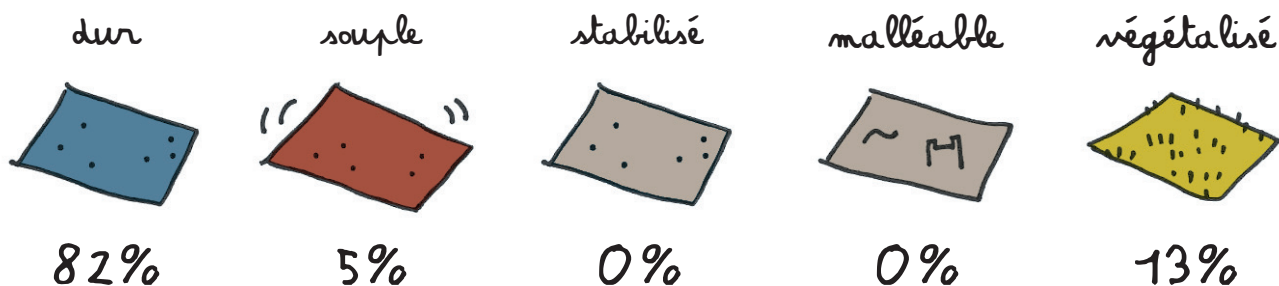
© CAJUE 29

école primaire de Guiler/Goyen

35 élèves | 2 classes | 1 cour mixte | 520 m² (+ 230 m² non accessibles) | 1 préau (80 m²)

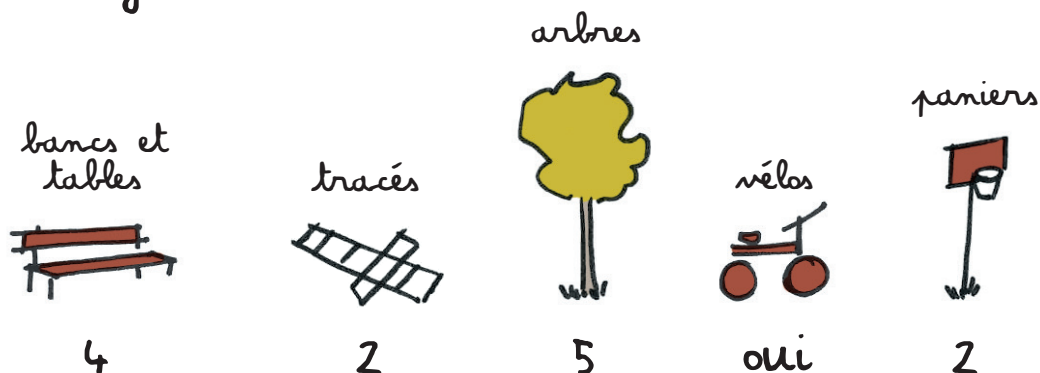
L'école est le seul établissement scolaire de Guiler-sur-Goyen. Les différents niveaux, de la petite section de maternelle au CM2, sont répartis dans deux classes et se retrouvent dans une cour commune mixte. L'espace extérieur de l'école forme un L dont une partie est fermée pour faciliter la surveillance (espace gravillonné au nord). Cette partie est néanmoins disponible et son usage pourra être requestionné lors du projet (augmentation éventuelle de la surface de cour, accès ponctuel, projet pédagogique ?). Derrière l'école, un terrain enherbé, non clôturé, accessible depuis la cour mais peu pratiqué, accueille un poulailler géré par des parents d'élèves. L'identité de la cour tient beaucoup au linéaire de murets qui délimitent différents sous-espaces.

les sols imperméables et perméables



Le plateau sportif, bitumé, représente une part importante de la cour. Mais la seconde partie de la cour, au-delà des murets, est plus diversifiée. Des cheminements en pavés y côtoient des espaces de plantations ainsi qu'une zone de sol souple, vestige de l'ancienne structure de jeu démontée.

les aménagements



La cour accueille un patrimoine arboré intéressant et des espaces de plantation à renforcer. La partie nord, sans la structure, n'offre pas une grande diversité d'activités aux enfants, même si des jeux s'inventent sur le sol souple ou en lien avec les murets et la végétation. Les jeux, très dynamiques, se concentrent principalement sur le plateau sportif. Cette densité, peu cadrée par des tracés fatigués, peut être source de collisions et de conflits, les vélos pilotés par les plus petits slalomant au milieu du foot ou du basket, apanage des plus grands. Enfin, les possibilités d'assises sont assez limitées, tant dans leur quantité que dans la diversité de situations proposées.







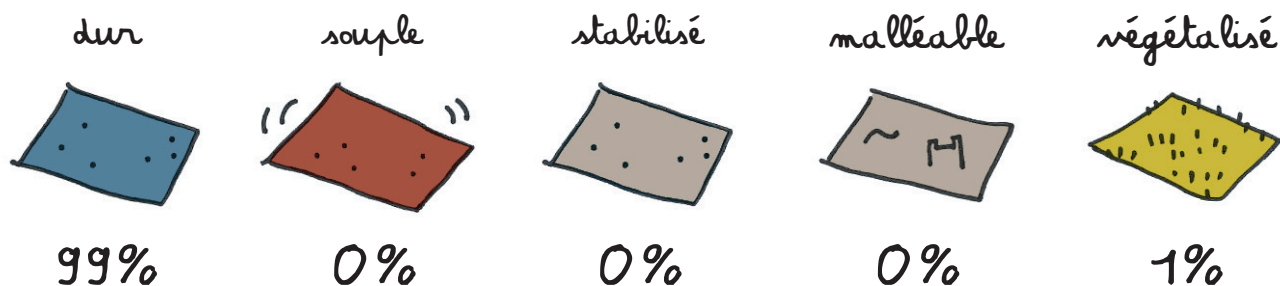
© CAUE 29

école primaire Jean Le Brun

70 élèves | 3 classes | 1 cour partagée | 1450 m² (+ 350 m² non accessibles) | 1 préau (120 m²)

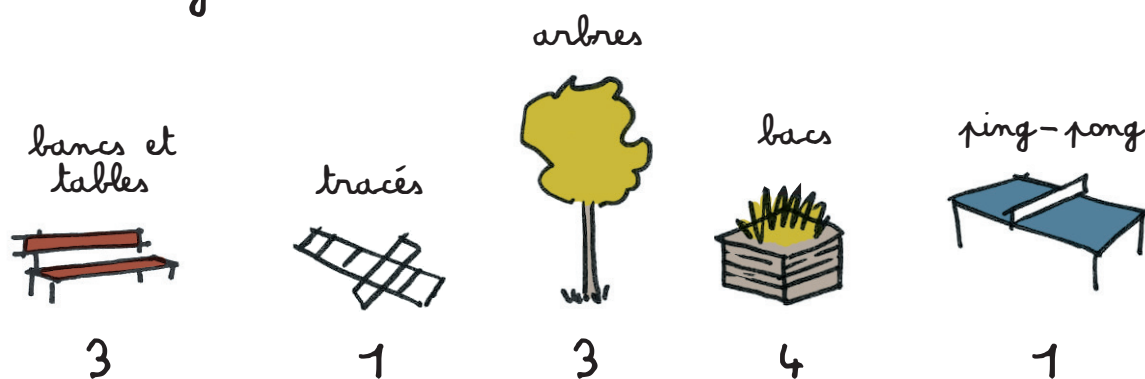
L'école Jean Le Brun se trouve au nord du centre-ville du Guilvinec, à proximité des deux collèges et des équipements sportifs. Tous les niveaux étant présents dans la même cour, il a été choisi de diviser celle-ci en deux lors des temps de récréation, sans clôture des espaces, afin de pouvoir facilement varier l'ampleur des espaces dédiés, et continuer à pratiquer les activités sportives dans la cour. Ce découpage non matérialisé, et variable dans le temps, est peu clair pour les élèves, notamment les plus petits. Des jouets et accessoires sont sortis pendant les temps de récréation pour animer la cour qui propose par ailleurs peu de supports de jeux fixes.

les sols imperméables et perméables



Le bitume recouvre presque intégralement la cour. Il encercle même le tronc des arbres, se déformant sous la pression des racines. Une petite plate-bande sous-utilisée, le long de la clôture est de la cour, constitue la seule exception au sol minéral.

les aménagements



Assez peu d'éléments viennent animer ce grand plateau. Différents structures de jeux ont été déposées au fur et à mesure de leur obsolescence, sans être remplacées. Les trois arbres apportent une ombre salutaire mais sont malmenés par un sol hostile. Les tracés se résument à un terrain de sport servant aussi lors des temps d'éducation physique. La table de ping-pong est assez récente et représente le seul équipement fixe. Quelques bacs de plantations apportent un peu de végétation dans la cour.





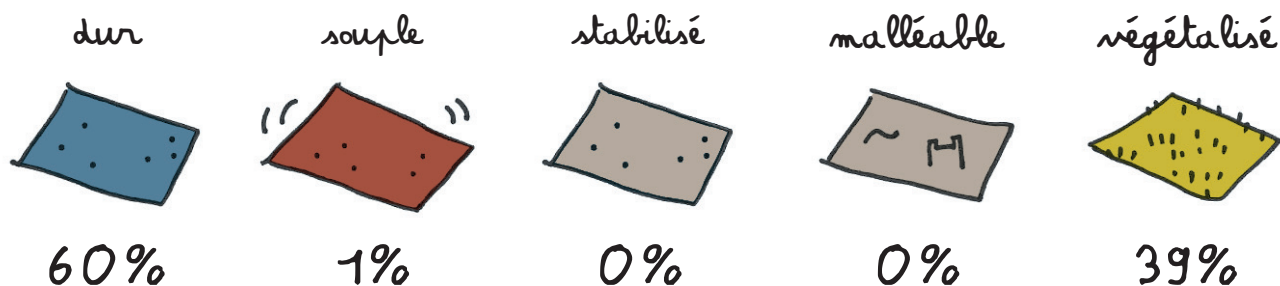


école primaire Le Gernac

90 élèves | 4 classes | 2 cours distinctes | 2150 m² (+ 950 m² non accessibles) | 2 préaux (180 m²)

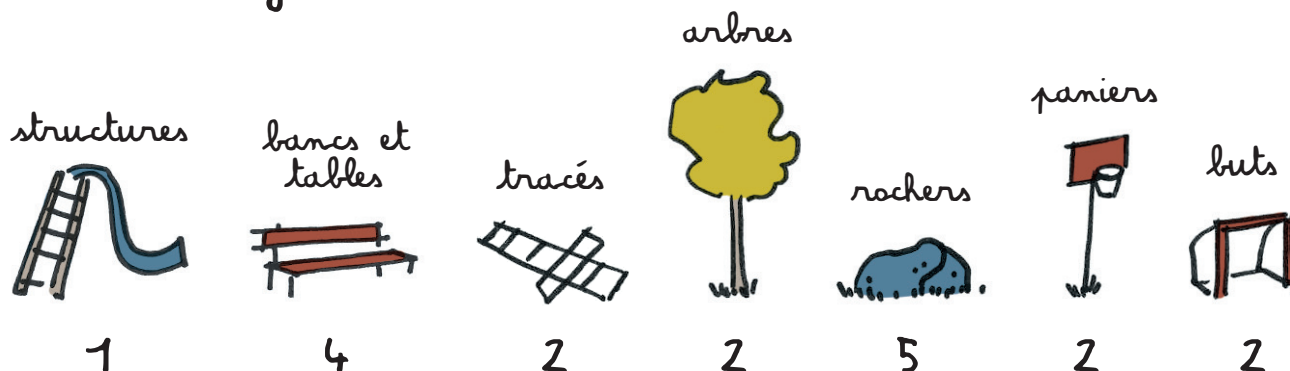
À l'est du bourg de Porspoder, l'école est le seul établissement scolaire de la commune. Elle possède deux cours distinctes : une pour les maternelles, une pour les élémentaires. Un troisième espace entièrement enherbé, au nord, complète les espaces extérieurs de l'école. Cet espace n'est pas accessible aux élèves, compliqué à surveiller de par son emplacement «derrière l'école». C'est aussi le cas de différents espaces au sein même des deux cours (rampe d'accès chez les maternelles, espace rocher chez les plus grands) pour des raisons de visibilité et de sécurité. La garderie et l'accueil de loisirs se fait en site propre, à proximité directe de l'école, avec une cour distincte. Les cours de l'école ne servent pas sur le temps périscolaire.

les sols imperméables et perméables



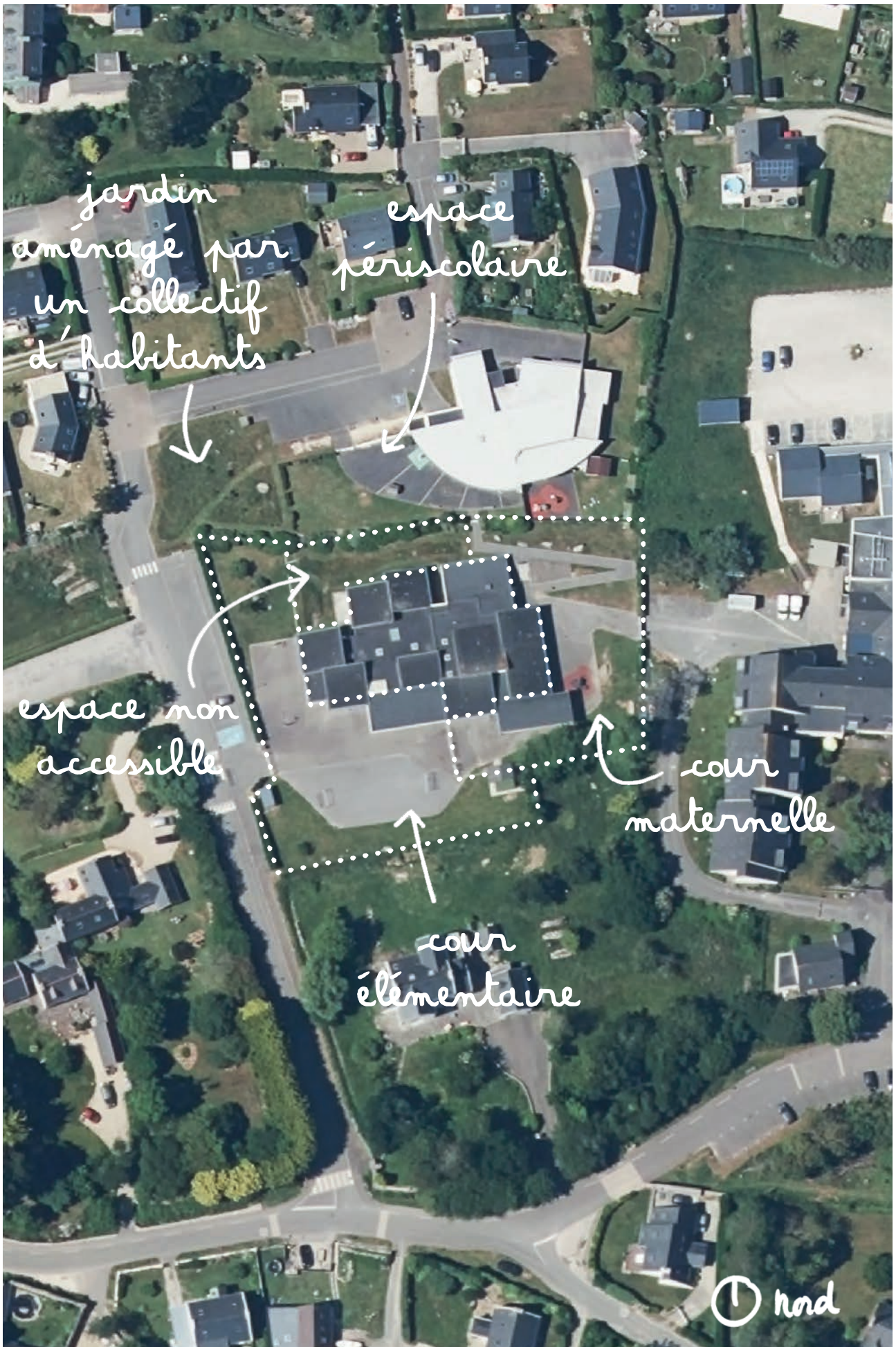
Si le bitume prend une place non négligeable dans les deux cours, de beaux espaces enherbés ont été conservés. Les limites entre espaces accessibles ou non ne sont pas clairement matérialisées. Cela peut amener une certaine incompréhension de la part des élèves.

les aménagements



La cour des grands est dominée par les deux grands terrains de foot et de basket. Ils occupent quasiment l'intégralité des espaces bitumés. Les franges enherbées sont peu aménagées mais comptent quelques enrochements qui donnent un caractère singulier à la cour. On retrouve ces rochers dans la cour des maternelles, à côté d'une structure de jeu en assez bon état. Les tracés sont sommaires et correspondent principalement aux terrains de sport. Enfin, quelques bancs sont installés sous le préau ou sur les espaces enherbés.





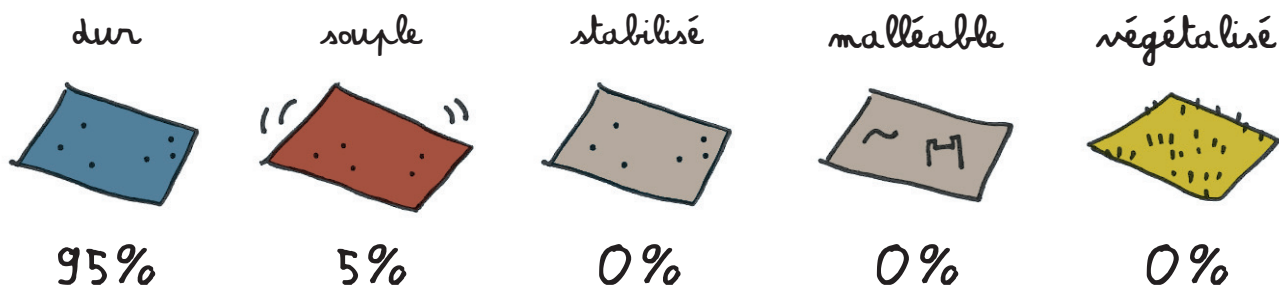


école élémentaire Jules Ferry

250 élèves | 10 classes | 1 dispositif ULIS | 3 cours distinctes | 2800 m² | 4 préaux (510 m² au total)

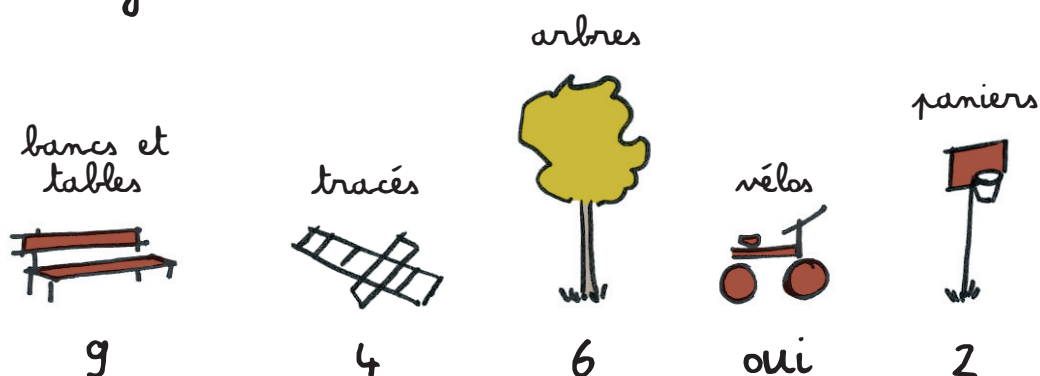
L'école Jules Ferry prend place en lisière du centre-ville historique de Pont-l'Abbé, à proximité directe du bras de mer et de ses rives boisés. Elle constitue la seule école élémentaire publique de ma commune. Le site est vaste et se compose de différents bâtiments dessinant, de par leur implantation, trois espaces de cours distincts. Chaque cour est occupée de manière spécifique, en fonction des niveaux de classes (CP et CE1 dans la cour Saint-Laurent ou «cour du bas», CE2 et ULIS dans la grande cour, CM1 et CM2 dans la cour Ferry ou «cour du haut»). Les cours haute et centrale de l'école sont très utilisées lors des temps de garderie et d'accueil de loisirs lors des petites vacances. L'été, en revanche, les activités périscolaires sont délocalisées vers un autre site.

les sols imperméables et perméables



L'intégralité des trois cours est imperméabilisée. Sur deux d'entre elles, un espace en herbe synthétique brise quelque peu la monotonie du bitume. La cour Jules Ferry est animée par un jeu d'escaliers, de rampes et de coursives sur-élevées.

les aménagements



Les aménagements de cour sont assez sommaires. Quelques tracés vieillissants signifient un terrain de foot ou un circuit vélo. Deux paniers de basket animent un des préaux. Quelques bancs proposent des assises sans vraiment faire constituer de «coin calme». Les vélos, trotinettes ou skates ne sont utilisés que sur les temps périscolaires. Chaque cour accueille au moins un arbre. Certains, dont les deux platanes, revêtent une vraie dimension patrimoniale. D'autres sont fraîchement plantés, notamment dans la cour Ferry afin d'apporter un peu d'ombre en cœur de cour. Les zones de plantations sont minimalistes et offrent peu de respiration aux différents sujets.







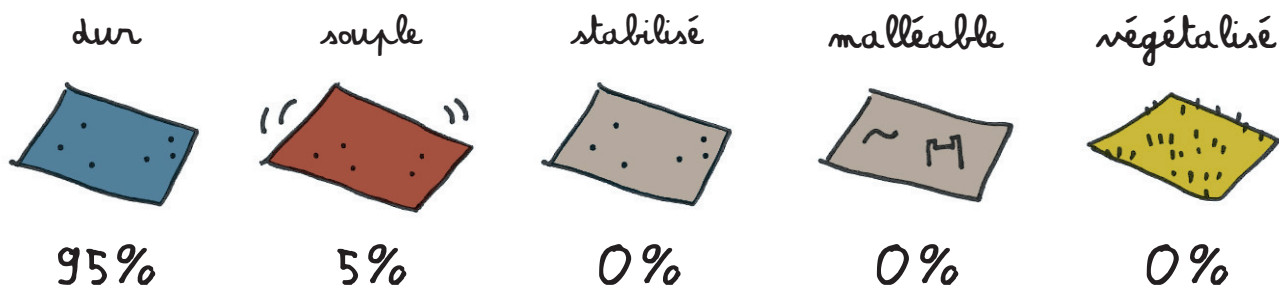
© CAJUE 29

école maternelle Kerarthur

56 élèves | 2 classes | 1 cour commune | 780 m² (+ 120 m² non accessibles) | 1 préau (40 m²)

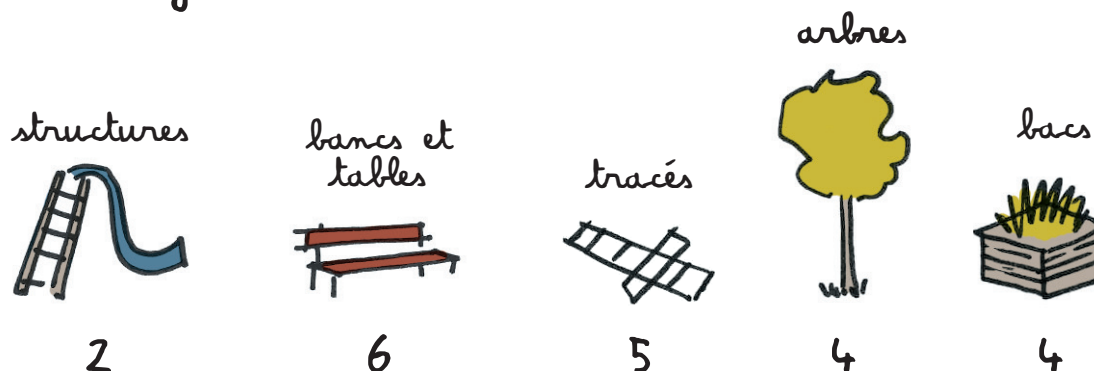
L'école Kerarthur est une des trois écoles maternelles de la ville de Pont-l'Abbé. Les deux classes cohabitent et se mélangent dans la cour rectangulaire animée par trois arbres intéressants. Derrière un petit portillon, un espace enherbé accueille quelques bacs potagers peu utilisés. Cet espace n'est pas accessible lors de la récréation. A proximité immédiate, une partie de l'espace public adjacent, composé d'un petit bosquet d'arbres, n'a pas de destination claire. Ces deux espaces pourraient éventuellement permettre un agrandissement de cour existante. Néanmoins, cette possibilité d'agrandissement ne doit pas perturber la simplicité de fonctionnement actuelle, notamment en terme de surveillance.

les sols imperméables et perméables



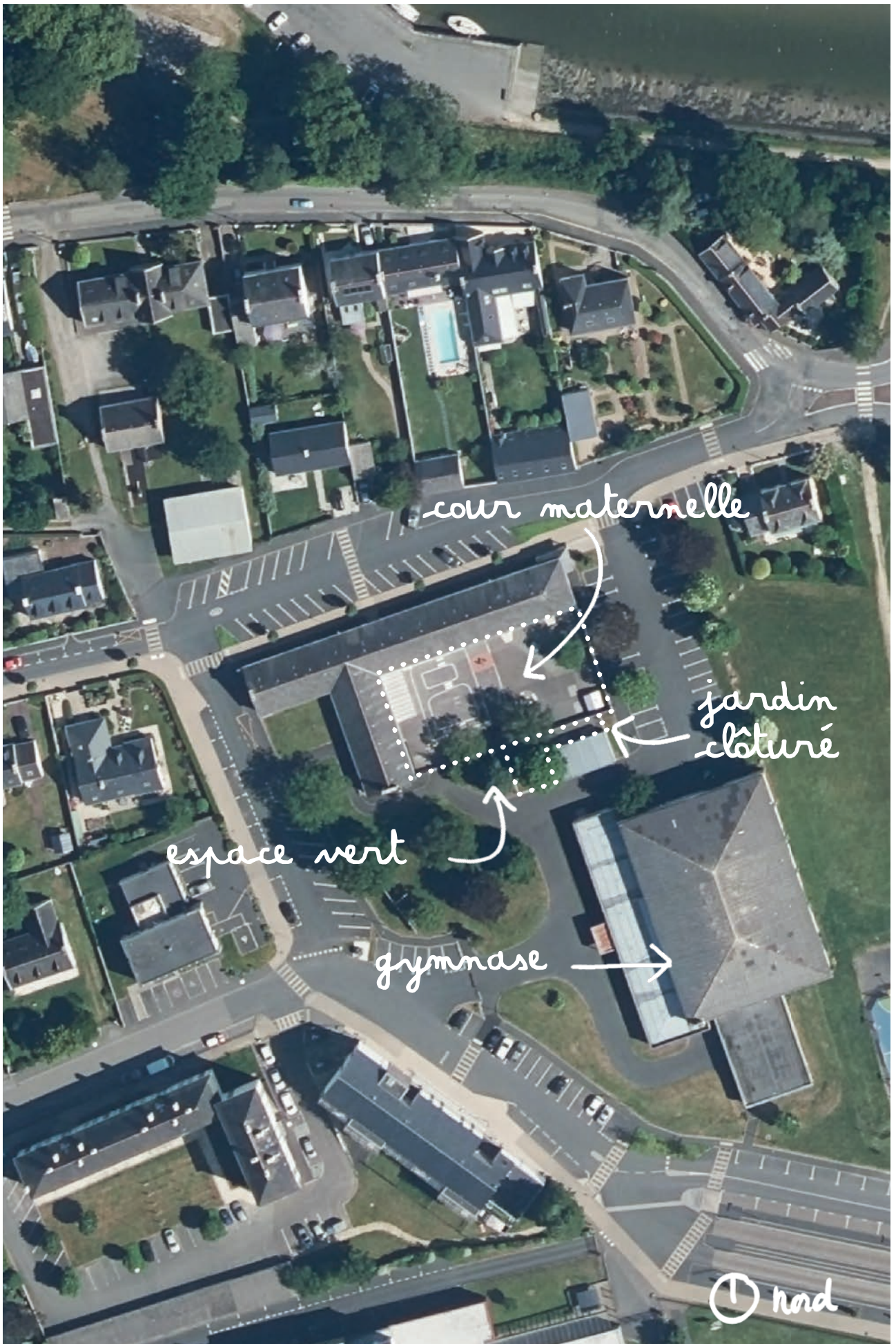
Bitume et sols souples composent le sol de la cour. L'état de l'asphalte est variable, différentes réparations ayant été faites au fil du temps. Les zones de sols amortissant sont, elles, à remplacer.

les aménagements



L'espérance de vie des équipements de la cour est inégale. Les deux structures sont plutôt en fin de vie. Le petit train devient même dangereux, des trous apparaissant dans le plancher. À l'inverse, les petites tables de pique-nique, réalisées par des élèves de SEGPA du collège de Pont l'Abbé, sont neuves, et servent plus de perchoirs ou de cabanes que de tables. Les différents tracés (parcours, marelles, escargots) sont un peu effacés mais animent cependant les grands espaces bitumés. Les arbres et bacs potagers pourraient voir leur rôle renforcé, tant qualitativement que quantitativement. Les quelques bancs vieillissants s'alignent le long de la façade principale.







© CAUE 29

le règlement de la consultation

CALENDRIER

14.06.23 publication de l'appel à candidatures
18.07.23 (12h) date limite d'envoi de questions éventuelles*
24.07.23 (12h) date limite d'envoi des dossiers de candidature (2 dossiers max. par équipe)
11-13.09.23 jurys de pré-sélection de 3 équipes maximum par commune
25-27.09.23 entretiens (en visio) avec les équipes pré-sélectionnées
02.10.23 annonce des équipes retenues (une équipe différente par commune)
///.11.23 rencontre entre équipes sélectionnées et information par un bureau de contrôle
31.10.24 fin de mission (projets réalisés)

**Les questions sont à adresser à chifoumi@caue-finistere.fr.*

Les réponses seront affichées au fur et à mesure sur www.caue-finistere.fr/blog.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

L'équipe sera composée d'un.e ou plusieurs professionnel.le.s présentant des compétences et/ou expériences significatives en aménagement d'espaces publics et paysage, implication de la maîtrise d'usage et concertation, pédagogie scolaire, suivi et/ou réalisation de chantier. Elle intégrera a minima un.e paysagiste-concepteur/trice. Elle pourra s'entourer de façon ponctuelle d'autres compétences jugées utiles à la poursuite des objectifs.

ATTENDUS

- diagnostic de l'existant et des usages, conception et suivi de la réalisation et/ou réalisation
- attention portée à la qualité environnementale (perméabilité des sols, plantations...), à la qualité d'usage (générosité, justesse, ergonomie et sécurité des aménagements) et à l'entretien
- attention portée à l'existant, emploi de ressources locales et limitation des exports de matière
- implication de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'usage (élèves, équipe enseignante, agents périscolaire, agents d'entretien, parents d'élèves...) : concertation et apprentissage par le projet (l'équipe devra se positionner sur la façon d'impliquer les différentes parties prenantes, sur les temporalités de cette implication, et sur les objectifs poursuivis)
- réalisation des travaux au maximum en régie et/ou par l'équipe et/ou en chantier participatif
- constitution d'un livrable (état des lieux, projet, palette végétale, éventuels détails techniques et/ou notice de mise en œuvre, bilan économique, dossier de photos...)

L'objectif n'est pas la réfection totale des cours concernées, irréalisable dans le budget alloué, mais bien une transformation partielle, de type acupuncture (aménagements légers répartis et/ou plus concentrés sur une partie de la cour), adossée aux qualités de l'existant, qui répare (arbres étouffés, chaleur estivale, mobilier dégradé ou inexistant...) et améliore la vie dans la cour.

MOYENS

- 50 000 €ht d'enveloppe globale par établissement comprenant rémunération* et enveloppe travaux**. Pour Pont-l'Abbé : 100 000 €ht pour deux établissements (répartition libre).

La rémunération de l'équipe ne pourra dépasser 40 000 €ht.

- La commune met à disposition ses services techniques (agents et équipements) dans la limite de ses capacités (variable selon les communes - voir p.8) et de manière à ne pas porter atteinte de façon excessive au fonctionnement ordinaire de la commune (disponibilités estivales réduites...).

**La rémunération comprend tous les frais liés à l'équipe (honoraires, déplacements, hébergement éventuel, repas, impression, petit matériel concertation...).*

***L'enveloppe travaux ne comprend ni interventions sur le bâti (sauf fresques ou accroches ponctuelles), sur les clôtures ou les réseaux, ni dépollution.*



© CAUE 29

La répartition du budget est laissée au choix de l'équipe candidate, qui se positionne au moment de la candidature. La part allouée aux travaux devient dès lors l'enveloppe maximale allouée aux travaux. Le projet devra s'adapter à cette enveloppe, sans possibilité de deuxième phase de travaux ou d'avenant sur le montant des travaux. Un devis pour la partie rémunération sera demandé aux équipes pré-sélectionnées pour la deuxième phase de sélection (auditions) en cohérence avec la répartition annoncée lors de la candidature.

DÉROULÉ DE LA MISSION

La mission peut débuter dès octobre 2023 et doit être terminée pour fin octobre 2024 au plus tard. Le déroulé de la mission est laissé à l'appréciation de l'équipe candidate, qui émet une hypothèse méthodologique au moment de la candidature. Le calendrier pourra faire l'objet d'une négociation/adaptation légère après sélection des équipes. Une modification de la méthodologie sera possible en cours de mission, en accord avec la commune et le CAUE du Finistère, sans évolution de l'enveloppe allouée à la rémunération en premier lieu. Le déroulé devra inclure à minima 4 réunions du comité de pilotage (parties prenantes communales et CAUE du Finistère) dont une réunion de lancement et une réunion de clôture.

Un bureau de contrôle sera associé pour vérification des structures de jeu sur-mesure.

Le CAUE du Finistère est présent tout au long du projet : il assure la coordination du programme CHIFOUMI, suit l'avancement des missions auprès des communes et peut être sollicité comme une ressource, fort d'une expérience de plusieurs années dans l'accompagnement à la transformation des cours d'école. Il assurera également la valorisation des projets réalisés.

DOSSIER DE CANDIDATURE

- documents à envoyer sous forme d'un unique fichier PDF, dans l'ordre suivant :
 - > note d'intentions : compréhension et intérêt pour le sujet et le format + éléments méthodologiques (composition de l'équipe, organisation de la mission, répartition du budget entre rémunération et coût travaux...) > 1 A4 recto-verso maximum (taille de police lisible)
 - > références > 2 A4 recto-verso max (préciser le rôle des membres de l'équipe dans les projets)
 - > CVs et copie des diplômes des membres de l'équipe
- fiche de candidature (ci-après) dans un fichier PDF séparé.

Le dossier de candidature complet doit être envoyé par mail sur chifoumi@caue-finistere.fr.

La réception sera notifiée par retour de mail. Les dossiers incomplets ou excédentaires ne seront pas pris en compte. Une équipe peut candidater sur deux communes maximum, auquel cas elle devra envoyer deux dossiers distincts dans deux mails séparés.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Un jury composé d'élus et de professionnels se réunira pour pré-sélectionner les candidats admis aux entretiens puis pour échanger avec ces candidats en visioconférence.

Le jury sera particulièrement sensible à :

- la composition de l'équipe
- la qualité et la pertinence des références
- la compréhension du sujet et du contexte
- la compréhension de la démarche
- la pertinence et le calibrage de la méthode et du calendrier
- la clarté du propos et la capacité de synthèse
- la capacité à mobiliser et impliquer les différents acteurs, notamment le public scolaire
- la capacité à expérimenter et à s'adapter
- la capacité à mettre en oeuvre un projet de paysage (principes, détails, réalisation, entretien)
- le sens de l'écoute et la capacité de proposition
- l'engagement et le parti pris

candidature

CHIFOUMI 2023

l'équipe Nom (s'il s'agit d'un collectif) :

MANDATAIRE

Prénom Nom :
Métier :
N° de SIRET :
Adresse :
Téléphone :
Mail :
Site internet :

EN COLLABORATION AVEC

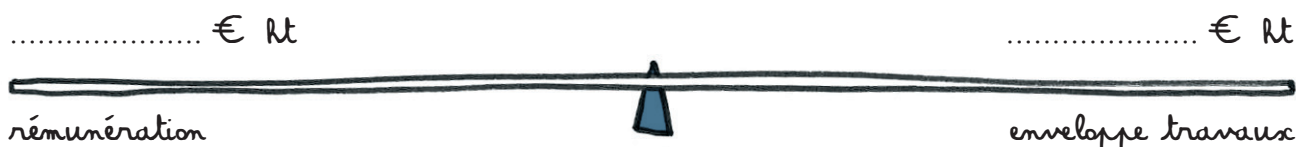
Prénom Nom :
Métier :
N° de SIRET :
Adresse :
Téléphone :
Mail :
Site internet :

Prénom Nom :
Métier :
N° de SIRET :
Adresse :
Téléphone :
Mail :
Site internet :

Prénom Nom :
Métier :
N° de SIRET :
Adresse :
Téléphone :
Mail :
Site internet :

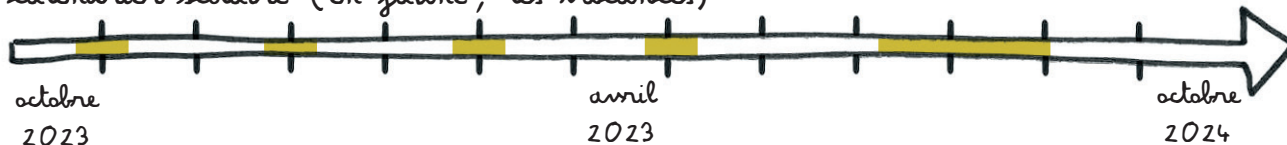
synthèse de la proposition pour la commune de

RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE GLOBALE



RÉPARTITION DES TEMPS DE PRÉSENCE SUR PLACE

calendrier scolaire (en jaune, les vacances)



calendrier prévisionnel schématisé de la présence de l'équipe



Je soussigné.e (mandataire), m'engage à donner une suite favorable à notre candidature en cas de sélection par le jury.

Fait à, le

(signature)



le Guilvinec
vue sur océan

